

1) Critères d'admissibilité

Critères d'admissibilité des dossiers de candidature :

- Être une association déclarée (par exemple de type loi 1901). *
- * Précision : les clubs pour l'UNESCO installés dans des établissements scolaires doivent être rattachés à une structure associative au sein de l'établissement (un foyer socio-éducatif, une maison des lycéens ...) ou disposer d'une reconnaissance administrative.
- Avoir mené des actions couvrant l'un des domaines de compétence de l'UNESCO, au cours des trois dernières années (ce critère sera évalué en prenant en compte la situation sanitaire).
- Désigner un référent (salarié, bénévole ou soutien administratif permanent).
- Les projets doivent promouvoir les objectifs et les idéaux de l'UNESCO en conformité avec la Charte des membres des associations et clubs français pour l'UNESCO.
- Les responsables de l'association (le/la président/e et le/la référent(e)) déclarent sur l'honneur n'avoir aucune inscription sur leur casier judiciaire.

La Commission Nationale Française pour l'UNESCO (CNFU), via le Comité d'accréditation des Clubs français, est l'unique autorité habilitée à accréditer un Club pour l'UNESCO en France, et est garante de l'acronyme, de l'emblème et du nom de l'UNESCO. Le Comité assure la coordination entre les Clubs français d'une part et l'UNESCO d'autre part. Toute demande de création d'un Club pour l'UNESCO en France doit, par conséquent, être adressée à la CNFU.

Frais de dossier et de gestion du réseau des Clubs accrédités :

La délivrance du certificat de la première accréditation est faite suite au versement de la somme de 200 euros. Après les 3 premières années, le renouvellement de l'accréditation occasionne 200 euros de frais de dossier.

* Si les frais de dossier occasionnent des difficultés, veuillez nous en faire part.

Une fois accréditée, l'association peut adhérer à la Fédération française des Clubs pour l'UNESCO. Les frais annuels d'adhésion à la FFCU sont de 100 euros pour les clubs pour l'UNESCO accrédités ayant un statut associatif et de 50 euros pour les clubs pour l'UNESCO accrédités issus d'établissements scolaires

et universitaires. Vous trouverez davantage d'information sur le site internet de la FFCU (ffcunesco.org) ou par mail auprès du Coordinateur fédéral (contact@ffcunesco.org).

[Précédent](#)

[Suivant](#)